

SERVICE DE VIDANGE ET D'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CONDITIONS GENERALES DU SERVICE

1. CURAGE ET NETTOYAGE: Le service comprend les vidanges des systèmes de prétraitement (fosses septiques ou toutes eaux, bacs à graisses, stations de relevage, micro-stations...), le curage et le nettoyage des installations de prétraitement (préfiltres, regards en amont et juste en aval du prétraitement, s'ils existent) et un test de bon écoulement. L'entretien des ouvrages d'assainissement est réalisé en présence du propriétaire, du locataire ou de son représentant.

La remise en eau sera amorcée avec une partie des jus des ouvrages vidangés, s'il y en a. Le solde de remise en eau se fait avec l'eau de l'usager.

- **2. TOURNEES DE VIDANGES** : La vidange programmée s'effectue dans un délai maximum de 7 semaines, selon les dates proposées par le vidangeur.
- **3 URGENCE :** La vidange urgente s'effectue uniquement en cas de fosse bouchée, plus aucun écoulement des toilettes. Après prestation, l'usager se chargera du remplissage de ses ouvrages.
- 4. ACCES AUX OUVRAGES: Tous les regards devront être dégagés, rendus accessibles et non scellés.
- **5. VIDANGE PARTIELLE Dans le cas où, lors de la vidange, un risque d'affaissement ou de déformation** d'un ouvrage d'assainissement (fosse, bac à graisses) est repéré par le vidangeur, l'usager en est informé. Une vidange partielle du liquide pour un soutirage maximum de boues sera alors proposée afin de limiter les risques.

6. BON DE COMMANDE/ RAPPORT D'INTERVENTION

Sur le présent BON DE COMMANDE, l'usager note les interventions d'entretien à réaliser sur son système d'assainissement. Le bon de commande n'a pas valeur de facture.

Lors de l'intervention, la commande est reprise avec l'usager et complétée selon les prestations réalisées. **LE RAPPORT D'INTERVENTION détaille ainsi les prestations réalisées** ainsi que la date de prise de rendez-vous et d'intervention, immatriculation du camion, chauffeur, nom de l'usager, téléphones, ouvrages vidangés, état de l'installation si besoin, les interventions réalisées et la signature du demandeur ou de son représentant.

- **7. LE BORDEREAU DE SUIVI DES MATIERES DE VIDANGE** précisera la date d'intervention et le lieu, les volumes de boues vidangées, et le lieu de dépotage. Ce document est à conserver dans le carnet d'entretien de l'ouvrage d'assainissement.
- **8. L'usager peut SE DESISTER dans un délai de 48 heures** avant l'intervention sans que le prestataire ne puisse prétendre à une indemnité.

En cas d'absence de l'usager non signalée, un forfait de déplacement sera facturé (prix N°7.1).

Pour toute intervention commandée mais irréalisable sur le terrain et ayant fait l'objet d'un déplacement du vidangeur, un forfait de déplacement sans intervention sera également facturé.

- 9. **FACTURE** : Après la prestation, le recouvrement de la facture est effectué par le Trésor public pour le compte du service Assainissement.
- 10. Le service Assainissement ne saurait être tenu responsable de toutes dégradations, incidents ou accidents, commis par le vidangeur lors de la prestation.
- 11. L'acceptation du bon de commande vaut acceptation des conditions générales du service d'entretien des filières d'assainissement.

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires de ces données sont les agents du Service d'assainissement et l'entreprise de vidange.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction de l'assainissement – 4 bis zone de la courbe à Salornay sur Guye. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



BON DE COMMANDE

(Tarifs applicables à compter du 01/11/2024)
SERVICE DE VIDANGE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Demandeur:
Je soussigné(e) M. ou Mme
bénéficier du service d'entretien mis en place par le Service Assainissement.
Lieu ou doit être effectuée la prestation :
Adresse:
Commune :Section et N° de parcelle :
Tél (fixe et/ou portable) IMPORTANT:E-mail:
Adresse de facturation si différente :
Tél :
Si le demandeur se fait représenter le jour de l'intervention,
Je me fais représenter par M

J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales du service jointes au présent document.

DEROULEMENT DE LA PRESTATION

Remplir les 4 pages du bon de commande et le signer Envoyer le bon de commande à : assainissement@enclunisois.fr ou via l'adresse postale en bas de page

VALVERT vous contacte pour fixer un rendez-vous : Le délai d'intervention est de 7 semaines après envoi du bon de commande signé

Le jour de l'intervention :

- ✓ Vous, ou votre représentant, êtes obligatoirement présent;
- ✓ Les ouvrages à vidanger sont dégagés et accessibles ;
- ✓ Le technicien procède à la vidange, au curage et à la remise en eau dans le cadre d'une tournée;
- ✓ L'intervention terminée, le technicien renseigne un bordereau de suivi des matières de vidange et un rapport d'intervention que l'on vous demandera de signer électroniquement.

Facturation: Vous recevrez par courrier un avis des sommes à payer, à régler au Trésor Public.



Conseils et précisions :

- ✓ Renseigner la colonne « prestation commandée » dans le tableau ci-dessous, en y reportant le prix adapté à vos besoins (Si l'habitation à vidanger a moins de 2 ans, la TVA à 20 % s'applique *)
- ✓ Attention, le prix à reporter ci-dessous est fonction du volume du compartiment de stockage de boues à vidanger (voir manuel d'utilisation).
- ✓ Si vos ouvrages sont à plus de 30 m du stationnement du camion, ajouter un forfait 6.1 selon la distance
- ✓ URGENCE : uniquement lorsque l'installation est bouchée et que les eaux ne s'écoulent plus.
- ✓ Si remplacement ou suppression de fosse, ou vidange de fosse étanche, reporter le prix au N°7.3.
- ✓ Après prestation, il vous est demandé de compléter le remplissage en eau de vos ouvrages.

N°	Descriptif de la prestation	Unité	Intervention programmée 7 semaines de délais TTC (TVA 10%)	URGENCE hors tournée, Sauf nuit et week-end TTC (TVA 10%)	Commande En € TTC					
1	Vidange des fosses septiques, fosses toutes eaux et microstations									
1.1	Jusqu'à 1 500 litres inclus	Forfait	232,50€	309,50€						
1.3	> 1500 à 2 000 litres inclus	Forfait	243,50€	342,50€						
1.4	> 2 000 jusqu'à 3 000 litres inclus	Forfait	254,50€	375,50€						
1.5	> 3000 jusqu'à 4 000 litres inclus	Forfait	265,50€	408,50€						
1.6	Au-delà de 4 000 litres, plus-value au forfait 1.5 par tranche de 1000 l supplémentaire	Forfait	38,50€	55,00€						
2	Bac dégraisseur (hors professionnel) dans le cadre d'une intervention sur l'un des autres ouvrages de l'installation									
2.1	Jusqu'à 300 litres inclus	Forfait	38,50€	71,50 €						
2.2	> 300 jusqu'à 500 litres inclus	Forfait	60,50€	82,50€						
2.3	Au-delà de 500 litres	Forfait	82,50€	104,50 €						
3	Bac dégraisseur (hors professionnel) - déplacement spécifique pour cette intervention									
3.1	Jusqu'à 300 litres inclus	Forfait	232,50€	309,50€						
3.2	> 300 jusqu'à 500 litres inclus	Forfait	243,50€	342,50€						
3.3	Au-delà de 500 litres	Forfait	254,50€	375,50€						
4	Filtre décoloïdeur - indépendant de la fosse									
4.1	Filtre décoloïdeur, indépendant de la fosse - dans le cadre d'une intervention sur l'un des autres ouvrages de l'installation	Forfait	38,50€	55,00 €						
4.2	Filtre décoloïdeur, indépendant de la fosse - déplacement spécifique pour cette intervention	Forfait	243,50€	375,50 €						
5	Poste de relevage (ANC)									
5.1	Entretien des postes de relevage (ANC) - dans le cadre d'une intervention sur l'un des autres ouvrages de l'installation.	Forfait	38,50€	55,00€						
5.2	Entretien postes de relevage (ANC) – déplacement spécifique pour cette intervention	Forfait	243.50€	375.50 €						



	Descriptif de la prestation	Unité	programmée 7 semaines de délais TTC (TVA 10%)	hors tournée, Sauf nuit et week-end TTC (TVA 10%)	Commande En € TTC				
6	Autres prestations - dans le cadre d'une intervention sur l'un des autres ouvrages de l'installation								
6.1	Installation de tuyaux supplémentaires au-delà de 30 ml du lieu de stationnement de l'hydrocureur	Au mètre linéaire (ml)	2,75€	2,75€					
6.2	Débouchage de canalisations diverses	A l'heure	150,70€	216,70€					
/	Débouchage, dégagement de regard- déplacement spécifique pour cette intervention ou déplacemen intervention								
7.1	Forfait de déplacement	Forfait	148,90€	309,50€					
7.2	Coût horaire	Heure	150,70 €	216,70€					
7.3	Fosse étanche / Condamnation de fosse- vidange et lavage sans remise en eau.	Majoration en % des prix 1.1 à 1.6	200% (= prix 1.1 à 1.6 x3) - 80 €	400% (= prix 1.1 à 1.6 x 5) - 160 €					
8	Bac dégraisseur professionnel (restaurant, traiteur, cantine)								
8.1	Jusqu'à 500 litres inclus	Forfait	309,50€	419,50€					
8.2	> 500 l jusqu'à 1000 litres inclus	Forfait	320,50€	430,50€					
8.3	> 1000 l jusqu'à 1500 litres inclus	Forfait	331,50€	441,50€					
8.4	> 1500 l jusqu'à 2 000 litres inclus	Forfait	342,50€	452,50€					
8.5	Au delà de 2 000 l, plus-value au prix 8.4 par tranche de 1 000 litres supplémentaire	Forfait	115,50€	148,50€					
9	Astreinte nuit et week-end - pour débouchage								
91	Astreinte nuit et week-end - Forfait déplacement	Forfait		1 024,50 €					
92	Astreinte nuit et week-end - Coût horaire	A l'heure		324,50€					

<u>ATTENTION</u>! Ce bon de commande rempli par mes soins n'a pas valeur de facture. Le rapport d'intervention établi sur place au moment de la prestation précisera les travaux effectués. **Je m'engage à payer le prix définitif** dès réception du titre de paiement. Je préviens **au minimum 48 heures à l'avance** l'entreprise VALVERT, si je ne peux pas être présent au rendezvous (Tél: 03.85.23.87.00).

Si les ouvrages ne sont pas accessibles, un déplacement sans intervention me sera facturé selon prix n°7.1

J'ai pris connaissance des points ci-dessus et je certifie sur l'honneur que :									
* L'habitation de l'installation à vidanger a moins de 2 ans (TVA	à 20 %)	□ oui	□ non						
La dernière vidange de l'installation a : ☐ Moins de 6 ans	□ date	de vidan	ge précédente :						
Remarques (accès difficile, distance importante, etc):									
Signature du demandeur suivie de la mention « lu et approuvé » :									
NOM PRENOM		•••••							